

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances »

Conseil municipal du 16 décembre 2013
Séance du 9 décembre 2013

13 Relations Internationales - Réseau pour la coopération décentralisée avec la Palestine - création d'une bibliothèque au camp de Qadoura - subvention

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN M. KCHOK, Mme KEZZOUL.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes M'BAYE-DIAO, BARBETTE, M.BELMHAND, Mmes FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, M.TAHI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON

M. GRIMBERT

Mme PORAS

Mme BOUKHELIF

M. RIFI SAIDI

Mme PAMART

M. MACHU

Mme LEFEVRE

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

Pouvoir à :

M. BERNARD-LUNEAU

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Pouvoir à :

M. BOUADDI

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

Pouvoir à :

Mme DINGIVAL

Pouvoir à :

Mme FEVRIER

Pouvoir à :

M. BELMHAND

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ABBA SIDICK

M. NACHITE

Mme RIFFAULT

M. VARLET

M. CHEURFA

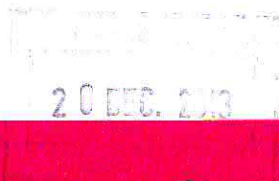
- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal	39
- Nombre de conseillers en exercice	39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés	34

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Mohamed ASSAMTI, conseiller municipal, expose :

La ville de Creil est engagée dans un accord de coopération décentralisée avec le camp de réfugiés de Qadoura en Cisjordanie. Le comité populaire du camp souhaite créer une bibliothèque à destination principalement des enfants et des jeunes, qui ont difficilement accès aux livres et à la culture, par le manque de moyens et de mobilité.

Le comité populaire a donc construit un étage dans son centre social pour y installer la future bibliothèque. A présent, il a besoin d'un soutien financier de ses partenaires pour acheter le mobilier, les livres et le matériel informatique.







maintenant !

La ville de Creil, via sa médiathèque, est fortement engagée dans la lutte contre l'illettrisme et pour l'accès de tous au livre, à la lecture et à l'écriture. La création de cette bibliothèque est la première étape d'un partenariat durable entre Creil et Qadoura, par la mise en place d'ateliers communs entre la médiathèque Antoine Chanut et la bibliothèque de Qadoura, des ateliers d'écriture, de bande-dessinée, des résidences d'auteurs, la publication de recueils des travaux réalisés...

Il est donc proposé de verser une subvention de 2 500 euros au Réseau pour la Coopération Décentralisée avec la Palestine (RCDP), association loi 1901 œuvrant pour favoriser les actions de coopération entre collectivités françaises et palestiniennes. Ce dernier se chargera d'acheter sur place, à Ramallah, une partie du mobilier et matériel nécessaires à l'aménagement de la bibliothèque.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission des finances du 9 décembre 2013,

Considérant que la ville de Creil est engagée dans un accord de coopération décentralisée avec le camp de Qadoura et que ce projet est la base de futurs échanges sur le long terme entre les deux partenaires,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34 Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à verser la somme de 2 500 euros au Réseau pour la Coopération Décentralisée avec la Palestine.

Article 2 : d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer une convention de partenariat avec le comité populaire de Qadoura et avec le Réseau pour la Coopération Décentralisée avec la Palestine, précisant les modalités de ce partenariat.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante au compte prévu à cet effet au budget de la ville, compte 6574/04/RI.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **19 DEC. 2013**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le *10/12/13*

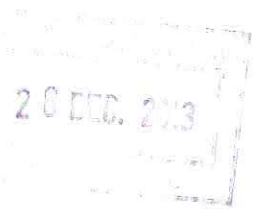
et publication ou notification le *19/12/13*

CREIL, le *19/12/13*

LE MAIRE

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

